

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Barrage de Kinguélé Aval: mise en place du plan d'action biodiversité

Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

ASONHA Énergie, société de projet détenue à 40 % par Gabon Power Company (GPC), a procédé le 8 novembre dernier à la signature de deux contrats avec l'entreprise forestière Gabon Green Forest Management International (GGFMI). Ces accords portent respectivement sur la compensation surfacique et la compensation de la cessation des activités forestières de la société GGFMI, dans le cadre

du plan d'action biodiversité du projet d'aménagement hydroélectrique de Kinguélé Aval. La signature concerne plus spécifiquement deux surfaces forestières: la surface dédiée à la construction du barrage de Kinguélé Aval, reconnue d'utilité publique, et la surface de compensation du projet, dédiée à la mise en place d'une forêt de protection car le projet impacte le Parc national des Monts de Cristal.

En effet, ces deux espaces, jusque-là soumis au permis forestier de l'entreprise forestière GGFMI, sont situés dans la zone tampon et la zone cœur du parc national des Monts de



Les différentes parties au terme de la signature des deux contrats.

Manganèse: tous les indicateurs au vert



Photo: D.R./L'Union

Un chargement du minerai de manganèse.

MSM
Libreville/Gabon

AU terme du premier semestre 2021, la production nationale de minerai et d'agglomérés de manganèse a progressé de 9,8 % pour s'établir à 4,5 millions de tonnes, suite aux bonnes performances réalisées par les trois opérateurs.

Selon la Direction générale de l'économie et de la politique fiscale (DGEPF), les exportations et les ventes ont suivi la même tendance haussière, avec néanmoins des taux de progression moins élevés, soit respectivement 2 % et 2,7 %. Leur progression a été contrariée par le renchérissement de 60 % du fret sur le trajet Gabon-Chine. Sur le plan financier,

les ventes de manganèse ont généré un chiffre d'affaires en nette baisse de 23,1 % à 297,7 milliards de FCFA, en rapport avec la détérioration de 8,5 % du cours moyen du manganèse gabonais (de meilleure qualité), passant de 4,01 USD/dmtu au premier semestre 2020 pour s'établir à 3,67 USD/dmtu sur la même période en 2021.

La forte baisse du chiffre d'affaires s'explique également par la dépréciation du dollar durant la période par rapport à l'euro et au franc CFA. Au niveau de l'emploi, les effectifs ont augmenté de 7,8 % soit 2 291 agents permanents, représentant une masse salariale de 34,8 milliards de FCFA, en accroissement de 16,9 %.

Cristal. En conformité avec les standards de performance de la Société financière internationale (SFI), le plan d'action biodiversité a prévu la mise en place d'une zone de compensation ayant les mêmes

caractéristiques écologiques que la zone de construction. Cette surface de 1 917,5 hectares est désormais destinée à devenir une forêt de protection, visant à compenser les 490 ha du Parc national des Monts de

Cristal soustraits de sa superficie par la zone déclarée d'utilité publique pour l'aménagement du barrage, à promouvoir la préservation de l'écosystème forestier gabonais et à atteindre un gain net écologique.

Sécurité alimentaire: quels types d'investissements agricoles responsables ?

Jean MADOUA
Libreville/Gabon

LES membres de l'Alliance parlementaire gabonaise pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (Apsan) étaient, le 8 novembre dernier, à l'Assemblée nationale en session d'évaluation des besoins en formation sur les investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires.

Cette session de trois heures avait pour objectif de contribuer au renforcement des capacités du Parlement gabonais sur les investissements responsables en agriculture et systèmes alimentaires dans le contexte de sécurité alimentaire nationale. Ce rendez-vous a ainsi permis aux parlementaires de discuter



Photo: Jean Madouma

Les parlementaires lors de l'atelier d'évaluation.

de quel type de soutien le Parlement gabonais a besoin pour créer un environnement favorable aux investissements agricoles responsables, publics et privés. Le secrétaire général de l'Apsan, le député Yves-Fernand Manfoumbi, a conduit les travaux qui se sont déroulés

en visioconférence, avec différents experts de la FAO et l'Institut international pour le développement durable. Ainsi, ce dernier a réitéré l'engagement du Parlement de veiller à l'amélioration du cadre législatif de lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Gabon.